

CDE
10/02/2025

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2025**

Le lundi 03 Février 2025 à 17h00 s'est réuni à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention situé 6 rue Sainte-Marguerite à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade de Médecin Territorial de 2^{ème} classe.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Patrice VALENTIN <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay (51), Membre du CRO du CNFPT Grand Est.</i>	Président du Jury
Madame Nadine CADET <i>Adjointe au Maire d'Essey-lès-Nancy (54).</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Jean-Luc BOEUF <i>Administrateur territorial général, Directeur Général des Services, Département de la Marne (51).</i>	Membre
Madame Muriel CLARENNE <i>Attaché principal, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Jean-Louis GERHARD <i>Médecin Territorial Hors Classe, Directeur de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile au Département de la Moselle (57).</i>	Membre
Madame Sakina MEZRARA <i>Attaché Territorial Principal, Directrice Enfance et Famille au Département de l'Aube, Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre

PV

I- INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le Procès-Verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

II- RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

III- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

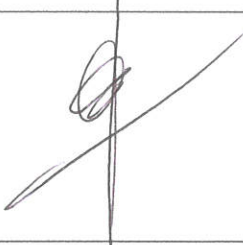


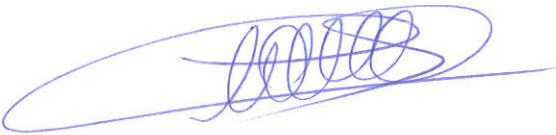
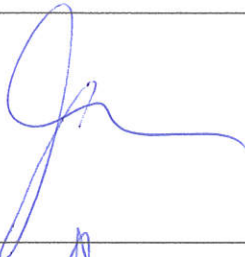
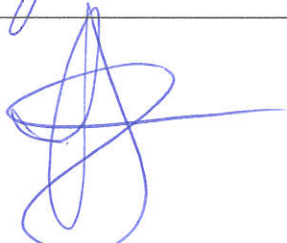
Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 11/20.

Le jury a souverainement déclaré admis 5 candidats.

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Patrice VALENTIN Président du Jury	
Madame Nadine CADET	
Monsieur Jean-Luc BOEUF	
Madame Muriel CLARENNE	
Monsieur Jean-Louis GERHARD	
Madame Sakina MEZRARA	

PV

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2^e CLASSE
CANDIDATS ADMIS

Madame BAUER Sophie
Madame CLAIR Sophie
Madame LAURENT Mathilde
Madame POINT Stéphanie
Madame ZIMMER Marie-Amelyne

Fin de liste
Cette liste comporte 5 candidats

